



Le Saint-Siège

**LETTRE DU PAPE JEAN PAUL II
À S. Exc. MGR JEAN-LOUIS TAURAN
À L'OCCASION DE LA CONFÉRENCE
SUR "L'ESCLAVAGE DU XXI^{ème} SIÈCLE:
LA DIMENSION DES DROITS DE L'HOMME
DANS LA TRAITE DES PERSONNES"**

A Monseigneur Jean-Louis Tauran Secrétaire pour les Relations avec les Etats

A l'occasion de la Conférence internationale "L'esclavage du vingt-et-unième siècle: La dimension des droits de l'homme dans la traite des personnes", je vous demande de bien vouloir transmettre à toutes les personnes présentes mes salutations cordiales, ainsi que l'assurance de mon profond intérêt personnel.

La traite des personnes humaines constitue un outrage à la dignité humaine et une grave violation des droits humains fondamentaux. Déjà, le Concile Vatican II définissait "l'esclavage, la prostitution, le commerce des femmes et des jeunes, ou encore les conditions de travail dégradantes qui réduisent les travailleurs au rang de purs instruments de rapport, sans égard pour leur personnalité libre et responsable" comme des actes "infâmes", qui "corrompent la civilisation", et "insultent gravement l'honneur du Créateur" (*Gaudium et spes*, n. 27). De telles situations sont un affront aux valeurs fondamentales communes à toutes les cultures et les peuples, des valeurs enracinées dans la nature même de la personne humaine.

La croissance alarmante du commerce d'êtres humains représente l'un des problèmes politiques, sociaux et économiques urgents liés au processus de mondialisation; cela représente une grave menace à la sécurité des nations individuelles et une question de justice internationale qui ne peut attendre.

La Conférence actuelle reflète le consensus international croissant selon lequel la question du commerce humain doit être affrontée en promouvant des instruments juridiques efficaces visant à mettre un terme à ce commerce injuste, sanctionner ceux qui en profitent et contribuer à la réhabilitation des victimes. Dans le même temps, la Conférence offre une occasion opportune de

réfléchir sérieusement sur les questions complexes relatives aux droits de l'homme soulevées par ce trafic. Qui peut nier que les victimes de ce crime sont souvent les membres les plus pauvres et les plus démunis de la famille humaine, les "derniers" de nos frères et soeurs?

L'exploitation sexuelle des femmes et des enfants est notamment un aspect particulièrement répugnant de ce commerce, et doit être reconnue comme une violation intrinsèque de la dignité et des droits de l'homme. La tendance regrettable à considérer la prostitution comme un commerce ou une industrie contribue non seulement à la traite des personnes, mais est elle-même la preuve d'une tendance croissante à séparer la liberté du droit moral et à réduire le riche mystère de la sexualité humaine à un simple bien de consommation.

Pour cette raison, je suis certain que la Conférence, tout en traitant des questions politiques et juridiques importantes liées à la réponse à apporter à ce fléau moderne, examinera également les profondes questions éthiques soulevées par la traite des personnes. Il faut apporter une attention aux causes profondes de l'augmentation de la "demande" qui alimente le marché de l'esclavage humain et tolère le coût humain qui en résulte. Une approche sérieuse de ces problèmes complexes conduira également à un examen des modes de vie et des modes de comportements, en particulier en ce qui concerne l'image de la femme, qui engendre ce qui est devenu une véritable industrie d'exploitation sexuelle dans les pays industrialisés. De même, dans les pays les moins développés dont proviennent la plupart des victimes, il est nécessaire de mettre sur pied des mécanismes plus efficaces de prévention de la traite des personnes et de réhabilitation de ses victimes.

Avec des sentiments d'encouragements et d'espérance, je vous offre mes meilleurs voeux pour le travail de la Conférence. Sur les organisateurs et tous les participants, j'invoque une abondance de Bénédiction divine.

Du Vatican, le 15 mai 2002.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.23 p.5.*

